
COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DES DECLARATIONS ET POLITIQUES EXISTANTES SUR LA TRANSHUMANCE PASTORALE EN LIEN AVEC LES AIRES PROTEGEES, LA PAIX/SECURITE ET L'ECONOMIE PASTORALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS DE LA REGION DU LAC TCHAD (NIGER, NIGERIA, CAMEROUN, TCHAD ET RCA) ET CONNEXES

N'Djamena – Tchad, 24 – 26 septembre 2025

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les régions de l'Afrique centrale et de l'Ouest abritent un cheptel considérable. Environ 25 % des bovins, 33 % des ovins, 40 % des caprins et 20 % des chameaux de toute l'Afrique subsaharienne sont élevés dans cette région (OCDE). Dans la zone du Sahel, les systèmes agro-pastoraux contribuent à plus de 80 % de l'approvisionnement en produits animaux.

La répartition spatiale des systèmes pastoraux et agricoles dans ces pays était autrefois déterminée par les régimes pluviométriques. Le pastoralisme est traditionnellement pratiqué dans les zones arides et semi-arides, où les précipitations varient entre 100 et 400 mm/an, ce qui ne permet pas la production agricole.

Les pasteurs transhumants traversent ces zones climatiques au cours de l'année. Pendant la saison des pluies, ils s'étendent dans les riches mais éphémères pâturages du Sahel, tandis qu'ils se déplacent plus au sud avec l'arrivée de la saison sèche. Après avoir passé la majeure partie de la saison sèche dans le sud plus humide, ils remontent vers le nord avant le début des activités agricoles de la saison des pluies.

Pour la grande majorité des éleveurs, la mobilité des troupeaux (transhumance) reste une nécessité pour faire face aux conditions climatiques. Pour les pasteurs du Sahel, la transhumance est un moyen de survie, tandis que pour les agro-pasteurs plus au sud, c'est une pratique utile pour profiter des riches pâturages sahéliens pendant la saison des pluies et pour éviter de perturber les activités agricoles dans leurs zones d'origine.

Ces dynamiques ont multiplié le nombre de directions prises lors de la transhumance (Nord-Sud, Sud-Nord et Est-Ouest) ainsi que le nombre d'itinéraires de transhumance. En particulier, les pasteurs migrent désormais plus au sud dans des communautés avec lesquelles ils n'ont pas de liens traditionnels (Thébaud, 2017). La transhumance sert à maintenir la productivité du bétail, à assurer sa production ainsi qu'à renforcer sa résilience en temps de crise. Elle permet également aux éleveurs d'éviter les épidémies de maladies humaines et animales ainsi que les situations de conflit.

La mobilité permet également divers échanges avec la population locale le long des itinéraires et donne accès à différents marchés à bétail. Elle a également des effets positifs sur l'environnement, car elle évite le surpâturage, fournit du fumier et stabilise la végétation en distribuant les graines que les animaux avalent.

Les systèmes pastoraux de transhumance sont généralement basés sur des troupeaux soigneusement mélangés, y compris des variétés locales de bétail très résistantes dans les zones arides.

Défis

Le pastoralisme de transhumance est actuellement confronté à un certain nombre de défis. Il s'agit notamment de la pression croissante sur les ressources pastorales, du développement de systèmes fonciers défavorables, des effets de la décentralisation, de l'insécurité et des politiques publiques contradictoires qui affectent la mobilité des pasteurs.

Pression sur les ressources pastorales : Les ressources pastorales, notamment l'eau, les pâturages et les itinéraires de pâturage, sont de plus en plus sous pression. Alors que les saisons sèches deviennent encore plus rudes et ont tendance à s'allonger, les pluies quant à elles commencent beaucoup plus tard, elles deviennent plus imprévisibles et tombent avec une intensité plus dévastatrice. Les pasteurs du nord du Sahel réagissent à ces phénomènes climatiques en migrant plus tôt dans l'année et plus vers le sud où ils arrivent pendant que les champs ne sont pas encore récoltés, ce qui ne facilite pas la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs débouchent souvent sur des violences. Dans des pays comme le Nigeria, ces conflits ont dégénéré en violences communautaires entre groupes ethno-religieux, entraînant de lourdes pertes en vies humaines ainsi que la destruction des champs et la décimation des troupeaux. Face à ces violences, les éleveurs ont tendance à se retirer dans des zones pastorales protégées ou des réserves de pâturage dans lesquelles les ressources nécessaires à la survie des troupeaux sont limitées. Il existe également un discours et des attitudes qui alimentent la stigmatisation du pasteur perçu comme "l'autre", "l'étranger" ou "l'envahisseur". Il s'agit là des comportements qui entravent les efforts pour l'établissement des relations pacifiques et productives entre les pasteurs et d'autres groupes.

Politiques de décentralisation et marginalisation politique des éleveurs : Depuis l'indépendance, les pasteurs ont été politiquement marginalisés dans les États d'Afrique centrale et de l'Ouest. Leur niveau de participation aux élections et aux processus politiques reste encore assez faible. Cela est principalement dû à leur non-sédentarité et faible niveau d'éducation occidentale. Depuis les années 1990, de nombreux États d'Afrique centrale et de l'Ouest ont déclenché des processus de décentralisation avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. L'ajustement structurel a ainsi entraîné une réduction drastique des services fournis par l'État central, y compris de nombreux services essentiels pour les éleveurs, tels que les soins vétérinaires, le travail de vulgarisation, les cliniques de santé mobiles et la scolarisation des éleveurs. La poussée démographique réduit davantage l'accès à ces services sociaux de base et aux ressources.

La croissance rapide de la population : Elle a conduit à l'extension et à la surexploitation des surfaces agricoles. La frange sud du Sahel présente la plus forte densité de population de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et, selon certains chercheurs (Bonnet et al., 2013), elle est arrivée à saturation. Les nouveaux agropasteurs s'appuient moins sur les anciens échanges réciproques avec les pasteurs transhumants, qui étaient basés sur des échanges de fumier, de lait et d'animaux contre l'accès à des points d'eau et à des résidus agricoles (paille, coquilles de céréales, etc.). Au lieu de cela, les animaux des agriculteurs et ceux

des pasteurs sont désormais en concurrence pour les mêmes ressources. La pression sur les terres agricoles conduit également à l'occupation des routes de pâturage et des zones pastorales officiellement délimitées.

Ces activités réduisent l'accès des éleveurs ordinaires aux ressources dont ils ont un besoin urgent.

Les ministères déconcentrés mettent en place des commissions locales et des comités de gestion dont les mandats se chevauchent et dont les objectifs sont parfois contradictoires, et qui n'ont souvent pas les capacités requises pour mener à bien leurs tâches. Le désordre juridique et institutionnel qui en résulte ne favorise pas la représentation des intérêts des éleveurs.

L'insécurité. L'insécurité est devenue un obstacle majeur au pastoralisme de transhumance. Les pasteurs peuvent être à la fois victimes et acteurs de l'insécurité. Une grande partie des zones de pâturage dans les États est actuellement contrôlée par divers groupes armés appartenant à des rébellions, des djihadistes, des voleurs de bétail et des organisations criminelles. Ces groupes s'immiscent souvent dans les troupeaux des éleveurs pour assurer leur propre subsistance. Face à la présence de groupes armés, les éleveurs se déplacent en groupes plus importants, modifient leurs itinéraires de migration, réduisent la transhumance au minimum ou s'arment. En plus de ces stratégies dont les effets sont négatifs sur leur bien-être et leurs troupeaux et sur les relations qu'ils entretiennent avec la population sédentaire, les éleveurs transhumants sont parfois victimes des abus liés aux taxes non conventionnelles qu'ils paient.

Lourdes taxes le long des couloirs de transhumance : Un autre problème est celui des lourdes taxes imposées par les agents de l'État sur les couloirs de transhumance transfrontaliers. Les pasteurs paient des sommes considérables pour acheter des itinéraires leur permettant d'atteindre leurs destinations, mais de nombreuses taxes formelles et informelles sont perçues ou extorquées. Ce qui les contraint à changer d'itinéraire pour se rendre dans des zones à risque (zones sujettes aux maladies du bétail, zones d'insécurité où les éleveurs sont enlevés pour le paiement de rançons ou parcs nationaux protégés par le gouvernement).

Menaces pour les parcours pastoraux et l'économie : La plupart des changements en profondeur qui se produisent actuellement en Afrique centrale et de l'Ouest constituent de sérieuses menaces pour les parcours pastoraux et la mobilité stratégique du bétail. Parmi les menaces à prendre en compte figurent les investissements à grande échelle dans les terres rurales. Ces processus d'"accaparement des terres" résultent d'une augmentation soudaine de la demande des terres par les investisseurs. Les surfaces convoitées par les investisseurs abritent généralement des points d'eau traditionnellement utilisés par les communautés locales pour l'élevage, la culture et l'approvisionnement domestique. Une fois les terres attribuées aux investisseurs, l'accès à l'eau pour les populations transhumantes et le bétail est généralement interdit ou entravé.

Plusieurs Déclarations internationales adoptées et/ou initiatives entreprises pour résoudre les problèmes liés à la transhumance

Après la déclaration de Rio de 1992, une série de déclarations régionales sur la transhumance ou d'autres initiatives ont été adoptées par les États pour gérer les mouvements de transhumance dans les couloirs transfrontaliers. Certaines de ces réglementations sont les suivantes

Décision de la CEDEAO sur la réglementation de la transhumance : En matière de réglementation de la transhumance transfrontalière, la CEDEAO a été pionnière en adoptant dès 1998 une " Décision sur la transhumance ". Le texte couvre spécifiquement le franchissement des frontières à des fins de transhumance, en prenant soin d'exclure explicitement les activités liées au commerce du bétail.

Le texte développe successivement les principes clés relatifs au déplacement des animaux, à leur détention et à l'accueil des animaux de transhumance dans les pays d'accueil. Toutefois, les éleveurs en transhumance internationale sont tenus de détenir un Certificat International de Transhumance. En outre, les éleveurs en transhumance sont tenus de suivre les routes de transhumance délimitées à cet effet.

Accord communautaire sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière dans la région de la CEEAC :

L'accord communautaire de la CEEAC sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière a été élaboré en mai 2019. Le document met fortement en exergue les préoccupations sécuritaires dans la région de l'Afrique centrale. L'objectif de ce mécanisme communautaire de la CEEAC est de réglementer le pastoralisme et la transhumance transfrontalière, de prévenir les conflits et de lutter contre la criminalité transfrontalière, tout en veillant au respect et à la promotion de la libre circulation des personnes et des biens. À cet effet, un ensemble d'engagements sont pris par les États à différents niveaux, notamment : politique, juridique et institutionnel ; économique et social ; sécuritaire ; environnemental ; ainsi qu'en termes de respect des droits de l'homme. L'accord communautaire énonce le principe de l'engagement des États membres à promouvoir le pastoralisme en tant qu'activité économique productive et dans sa dimension socioculturelle. Les États doivent également veiller à l'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels de l'élevage, tandis que la CEEAC s'engage à coopérer avec les autres communautés économiques régionales dans le domaine de la transhumance.

De même, les Etats s'engagent à renforcer davantage la coopération dans le cadre de la transhumance, y compris la coopération en matière de renseignement.

La CEDEAO a développé les cadres, politiques et stratégies concernant le pastoralisme de transhumance et le secteur de l'élevage à savoir :

- la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. Abuja, 1998 ;
- le Règlement C/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre des règlements sur la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. Dakar, 2003. CEDEAO ;
- la Politique agricole régionale pour l'Afrique de l'Ouest : CEDEAO. Abuja, 2005. Commission de la CEDEAO, Département de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau, Principes directeurs adoptés pour le développement de l'industrie de l'élevage au sein de la CEDEAO. Abuja, 2009. CEDEAO/CEOWAS/OECD ;

- la Formulation et mise en œuvre d'un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA). Composante : "Aménagements pastoraux et organisation de la transhumance transfrontalière. Volume 2 Sous-programme gestion améliorée des autres ressources naturelles partagées. Abuja, 2009. "

TCHAD : la Déclaration de N'Djaména sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens. N'Djaména, mai 2013.

NIGERIA : la Politiques fédérales relatives au pastoralisme Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural, The Agriculture Promotion Policy (2016 - 2020). S'appuyer sur les succès de l'ATA, combler les principales lacunes. Document de politique et de stratégie. Abuja, 2016.

NIGER : le décret N°87-77 de juin 1987, relatif à la circulation du bétail dans les zones agricoles, qui reconnaît l'importance des couloirs de transhumance et des droits y afférents, définit également les mécanismes de traitement des dommages causés aux champs par le bétail.

L'ordonnance n° 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, reconnaît la pratique de la transhumance pastorale, prévoit la mise en valeur des ressources pastorales dont les points d'eau, les couloirs de transhumance, et les zones de pâturage.

CAMEROUN : le Décret présidentiel n° 78/263 du 3 juillet 1978 fixant les procédures de règlement des litiges agro-pastoraux et décret n° 166 du 27 avril 1976 fixant les conditions de gestion des terres nationales.

Il est donc nécessaire de mener une étude sur les raisons pour lesquelles les déclarations et les lois réglementaires sur les activités de transhumance ne sont pas efficaces pour réduire les défis auxquels sont confrontés les pasteurs en transhumance malgré les nombreuses initiatives. Cette étude sera réalisée sur une période donnée allant de 1992, après la Décélération de Rio sur l'environnement et le développement durable, jusqu'à la fin de l'année 2000, date à laquelle le Conseil de l'Europe a adopté la Déclaration de Rio jusqu'à aujourd'hui. Les contributions à cette étude sont attendues de la part des pays susmentionnés de la région et au-delà.

Tchad : la Déclaration de N'Djaména du 25 janvier 2019 Sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance en donnant plus de prise en compte aux questions relatives à la sécurité, à la gestion de la faune, de la flore et la dégradation croissante des écosystèmes résultant du changement climatique.

2. OBJECTIFS DU COLLOQUE

a. Objectif général

L'objectif général de ce colloque international est d'évaluer et accélérer la mise en œuvre des déclarations et politiques existantes visant à promouvoir un pastoralisme de transhumance durable en lien avec les aires protégées, la paix/sécurité, l'économie pastorale et le développement durable au Niger, au Nigeria, au Tchad au Cameroun et en République centrafricaine, en identifiant les principales lacunes et en cherchant des explications sur leur application inadéquate, ainsi que les suggestions d'amélioration.

b. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du présent colloque consistent à :

- Examiner systématiquement les déclarations, politiques et cadres juridiques régionaux et nationaux relatifs au pastoralisme de transhumance dans les pays cibles ;
- Évaluer dans quelle mesure ces déclarations et politiques ont été mises en œuvre et identifier les principaux obstacles à cette mise en œuvre ;
- Identifier les possibilités d'améliorer la mise en œuvre des politiques de transhumance ou pastoralisme dans une large mesure en lien avec les aires protégées, la sécurité, l'économie pastorale et le développement durable ;
- Evaluer l'état de développement et/ou de l'opérationnalisation des accords transfrontaliers pour la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena de 2019 ;
- Evaluer l'état de mobilisation des ressources et mise en œuvre des Plan d'investissements pays de la Déclaration de N'Djamena de 2019 ;
- Mettre en exergue le rôle des médias et radios communautaires dans la transhumance pacifique ou le pastoralisme dans une large mesure ;
- Documenter et partager les meilleures pratiques en matière de gestion de la transhumance en lien avec les aires protégées, la paix/sécurité, l'économie pastorale et le développement durable dans les régions ciblées, y compris les modèles réussis de gestion communautaire des ressources naturelles et de résolution des conflits ;
- Proposer des actions concrètes aux décideurs politiques, aux praticiens et aux organisations de la société civile pour relever les défis identifiés et tirer parti des opportunités ;
- Faciliter le dialogue et le travail au sein du bloc géographique en réseau entre les fonctionnaires, les chercheurs, les praticiens et les communautés pastorales ;
- Sélectionner soigneusement des études de cas dans les pays cible afin de représenter divers contextes écologiques, socio-économiques et politiques.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Le colloque international sur la mise en œuvre des déclarations sur le pastoralisme de transhumance au Nigéria, au Niger, au Tchad, au Cameroun et en République centrafricaine avec Nexus sur la paix/sécurité, les aires protégées, l'économie pastorale et le développement durable devrait aboutir aux résultats suivants.

- L'état de développement et/ou d'opérationnalisation des accords transfrontaliers pour la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena, ses enjeux et perspectives sont connus ;
- L'état de mobilisation des ressources et mise en œuvre des Plan d'investissements pays de la Déclaration de N'Djamena de 2019 et ses enjeux et perspectives sont connus ;
- Une compréhension plus approfondie de l'importance socio-économique, des défis et des opportunités auxquels sont confrontés les éleveurs de transhumance et la corrélation avec le nexus aires protégées, ressources naturelles, paix, sécurité et développement dans la région est décrite ;

- Une plateforme comme les blocs géographiques (Ouest, Est, Centre) pour les chercheurs, les décideurs politiques, les partenaires, les éleveurs, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes où les expériences, les idées et les meilleures pratiques sont partagées et les stratégies de mise en œuvre renforcées est identifiée ;
- Des propositions de solutions aux niveaux national et régional et des cadres juridiques qui soutiennent le pastoralisme de transhumance en lien avec la paix/sécurité, les aires protégées, l'économie pastorale et le développement durable sont développés ;
- Des domaines nécessaires dans lesquels des recherches et des collectes de données supplémentaires en la matière sont identifiés ;
- Les recommandations politiques concrètes visant à relever les défis identifiés et à promouvoir un pastoralisme ou une transhumance durable en lien avec la paix/sécurité, les aires protégées, l'économie et le développement durable sont formulées.

4. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus du colloque international sur le pastoralisme de transhumance sont les suivants :

- Un rapport sur les grandes conclusions de l'atelier ;
- Une note d'information concise décrivant les principaux résultats, recommandations et points d'action à l'intention des décideurs politiques, des partenaires et des praticiens, qui pourrait être utilisée comme outil de lobbying et de plaidoyer ;
- Un rapport détaillé avec des recommandations spécifiques pour améliorer la mise en œuvre des politiques de transhumance en lien avec la paix/sécurité, les aires protégées, l'économie pastorale et le développement durable ;
- Un tableau consolidé de la littérature existante autour des thématiques abordées, y compris les déclarations politiques, les cadres réglementaires, les documents universitaires, les rapports gouvernementaux et la littérature grise ;
- Un rapport général du Colloque (à produire deux semaines au plus tard après le colloque, contenant les articulations, les présentations et les résumés des discussions du colloque.

5. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie pour l'organisation du colloque international sur le pastoralisme de transhumance implique une approche participative et inclusive.

La modération générale du colloque sera assurée par la GIZ et le PFBC. Ledit Colloque se déroulera autour de 6 principales sessions à savoir (i) une session introductive, (ii) une session sur le bilan de mise en œuvre des Déclarations (iii) une session thématique, (iv) une session sur le partage des connaissances, (v) une session sur les prochaines étapes (vi) et une session finale. Ces différentes sessions se dérouleront sous forme soit d'exposés, de tables rondes ou de panels modérés de façon alternée par des acteurs issus d'organisations sous-régionales ou internationales, d'ONG ou de la société civile. Un marché des connaissances permettra aux participants d'étoffer leur portefeuille relationnel en plus d'échanger davantage sur les expériences issues de la mise en œuvre de leurs initiatives. Un secrétariat technique sera mis sur pied pour les besoins de rapportage et la rédaction d'un document de plaidoyer destiné aux

décideurs politiques. Des dispositifs de traduction français-anglais-français et de visio-conférence seront installés pour permettre une meilleure participation au Colloque, même à distance. La supervision générale sera assurée par le Ministère tchadien en charge de l'élevage dont il reviendra la responsabilité d'ouvrir et de clôturer les travaux du Colloque.

6. ORGANISATION DU COLLOQUE

Le présent colloques est organisé par la CEBEVIRHA (Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques) et l'association MBOSCUDA (Mbororo Social and Cultural Development Association), sous la coordination du bloc ouest, de la CEEAC (Commission Economique des Etats d'Afrique centrale), de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique centrale), de la CEMAC (Commission Economique et Monétaire de l'Afrique centrale) , de l' Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) et du PFBC (Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo) et avec l'appui technique et financier de la GIZ via son Projet PETRADEP (Projet Paix, Transhumance et Développement de l'Economie Pastorale dans la Région du Lac Tchad).